



Biogas Regions Belgium

Newsletter printanière
Numéro 7



Progression du projet Biogas Regions

Pour rappel, le projet Biogas Regions, financé à 50% par le programme « Intelligent Energy for Europe » de l'Union européenne, a pour but d'accélérer le développement de la biométhanisation dans sept régions d'Europe (France, Espagne, Pologne, Slovénie, Pays de Galles et Belgique) et ce, en profitant de l'expérience et du savoir-faire développé en Allemagne et en Autriche où le marché du biogaz connaît un remarquable essor. Des synergies devraient être créées ou renforcées entre différents secteurs durant le projet (monde agricole, agro-industries et représentants de municipalités où la biométhanisation pourrait être un vecteur de développement).

Etude de faisabilité

Comme annoncé au précédent numéro, deux études de faisabilité doivent être réalisées dans le cadre du projet Biogas Regions. La première est en cours et la deuxième ne devrait plus tarder. Pour ce faire, nous collaborons avec le bureau d'étude luxembourgeois L.E.E..

Séminaire « Biogaz »

Le lundi 22 février dernier, ValBiom a organisé en collaboration avec le CRA-w, un séminaire sur le thème de la biométhanisation. Ce séminaire a connu un réel succès puisque 80 personnes se sont déplacées pour participer à l'événement.

Tous les sujets touchant à la biométhanisation ont été abordés. Ainsi, après une rapide présentation du projet Biogas Regions et une introduction de la journée, 7 orateurs se sont succédés : Le facilitateur, Philippe Hermand, nous a présenté les aides octroyées par la RW ou par l'Europe pour les unités de biométhanisation. Ensuite, Monsieur Marc Wauthélet (CTA Strée) nous a défini les bases techniques d'une unité de biogaz. Les possibilités de fertilisation avec le digestat ont été abordées par Monsieur Pierre Luxen d'Agra-Ost. Une présentation des certificats verts et de la futur (?) injection du biogaz dans le réseau du gaz naturel a été expliquée par la CWaPE (MM Cornélis et Collado). Un témoignage est également intervenu. Il s'agissait de celui de Monsieur Gaëtan de Seny en tant que porteur de projet à Geer (le permis a été accordé fin 2009 faut-il le rappeler !). Enfin, pour terminer la journée, Madame Christelle Mignon a insisté sur l'importance de la communication dans un projet de biométhanisation afin d'éviter l'effet NIMBY.

Communication

Parce que la communication est un facteur clé de la réussite d'un projet méthanisation, tous les partenaires du projet BIOGAS REGIONS ont réalisé, à l'attention des porteurs de projet, un guide traitant de l'importance de la communication sur son projet de méthanisation. Cet article reprend des éléments clés de la communication et donne des outils pour bien la réussir autour de son projet et à toutes les étapes. Ce guide de la communication relatif à la Wallonie est disponible sur notre site internet (www.valbiom.be > nos projets > Biogas Regions).



Biogas Regions Belgium

Newsletter printanière
Numéro 7



Quoi de neuf en Belgique...

Greenwatt, la spin-off de l'UCL, a inauguré le 9 mars dernier sa toute nouvelle centrale de biométhanisation et de cogénération fonctionnant aux racines de chicon (sans apport de lisier). Elle se situe à Nivelles. Cette unité de biométhanisation couplée à la cogénération va alimenter en électricité et en chauffage la forcerie de chicons Julowa et en chauffage l'imprimerie du groupe Rossel (Le Soir, Vlan) située à 7-800 mètres de là.

Cette production d'énergie sur le site de production à partir de déchets agro-alimentaires rend l'entreprise 100% autonome, ce qui est qualifié par les initiateurs du projet de première mondiale. Il permet à Nivelles d'économiser 440 tonnes de CO2 par an. Le temps de retour sur investissement est évalué à 3 ou 4 ans.

GreenWatt développe pour l'instant plusieurs partenariats commerciaux pour implanter ailleurs en Belgique et en France les installations qui fonctionnent depuis le mois de décembre à Nivelles.

Des nouvelles d'Europe...

France : Nouvelle réglementation

En France, les installations existantes, soumises à autorisation, doivent à présent se déclarer ! Cette déclaration permet aux établissements existants de continuer à fonctionner sans avoir à déposer un nouveau dossier de déclaration ou d'autorisation selon le régime auquel ils sont soumis. Ils bénéficient des dispositions de l'article L.513.1 du CE. Cette déclaration permet aussi de bénéficier des délais de mise en conformité des installations. Ce régime perdure tant que l'établissement ne modifie pas son mode de fonctionnement ou sa capacité de traitement de façon substantielle ce qui nécessite le dépôt d'un dossier d'autorisation complet.

En savoir plus : marc.jabouille@agriculture.gouv.fr

Biogaz et biofuel

Volvo se positionne sur le biogaz et développe une offre de camion fonctionnant sur un mix 90% biogaz et 10% diesel.

Plus d'info : <http://www.volvotrucks.com/trucks/france-market/fr-fr/newsmedia/pressreleases/Pages/pressreleases.aspx?pubid=8254>



Biogas Regions Belgium

Newsletter printanière
Numéro 7



Voyage d'étude

TRAME et l'IFOCAP organisent un voyage d'étude sur la méthanisation en phase sèche les 16 et 17 juin 2010. Cette formation ouverte à tous (agriculteurs, techniciens...) sera l'occasion d'aller voir sur place des installations phase sèche en fonctionnement.

Contact : v.meier@trame.org

Contact :

Christelle MIGNON, chef de projet

ValBiom asbl
Centre wallon de Recherches agronomiques
Département Génie Rural
Chaussée de Namur, 146
5030 Gembloux (Belgique)

Tel : +32 (0) 81 627.154
c.mignon@cra.wallonie.be – www.valbiom.be

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.